



7 juillet 2025

# Présentation des actions de l'Agence nationale du Sport

*Rencontres du Développement – FF Tir*



**01** Qu'est-ce que l'Agence nationale du Sport ?

---

**02** A quels dispositifs les structures affiliées à une Fédération peuvent-elles prétendre ?

---

**03** Les Trophées Impulsion Sport

---

01.

# Qu'est-ce que l'Agence nationale du Sport ?



# Contexte de création de l'Agence - 2019

- **2017** : la France se voit attribuer les jeux olympiques et paralympiques
- *Avec comme mission sous-jacente, RENOUVELER UN modèle sportif français qui s'essouffle depuis 1960.*
- **2019** : l'Agence voit le jour.

Elle remplace le Centre national de Développement du sport (CNDS).

Deux différences avec le Ministère des sports:

- Une gouvernance partagée
- Un Statut juridique différent : groupement d'intérêt public

Deux volets: le développement du sport pour tous et le haut niveau.



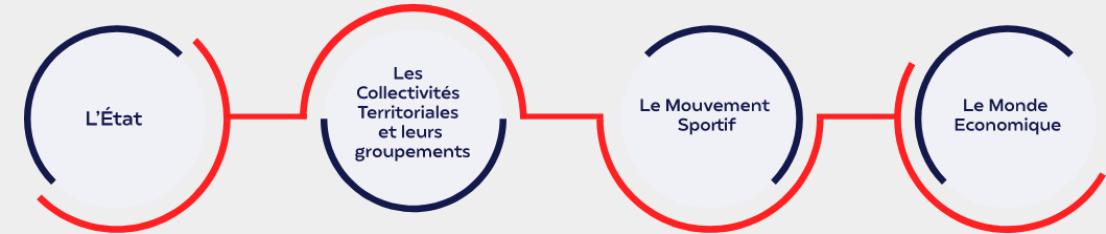
# Quelles différences avec le CNDS?

L'ANS est une personne morale de droit public associant :

- L'Etat
- Le mouvement sportif
- Les collectivités territoriales
- Des acteurs économiques

**Différences:**

- Création de dispositifs de concertation au niveau national et territorial
    - Les conférences régionales du sport
    - Les conférences des financeurs du sport
- Pour : co-construire les orientations et co-financer les projets.



# La direction actuelle



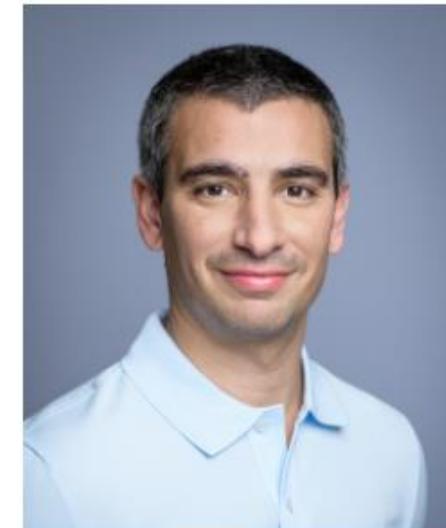
PRÉSIDENTE

Marie-Amélie LE FUR



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Frédéric SANAUR



MANAGER GÉNÉRAL DE LA  
HAUTE PERFORMANCE

Yann CUCHERAT

# Quel est le volume d'action de l'ANS ?

## Chiffres clés

**+ 5 000**

Emplois sportifs financés chaque année

**+ 18 000**

Associations soutenues par l'agence

**2 700**

Sportifs de haut niveau soutenus chaque année

## Budget 2025

**415,2**  
Total

**293,9**

Sur le Développement des Pratiques

**106**

Sur la Haute Performance

**15,2**

Fonctionnement du groupement

# Comment est financée l'ANS ?

- **Un abondement de l'Etat**

Chaque année, la loi de finance acte le volume de crédits attribués à l'ANS pour fonctionner.

- **Le soutien de partenaire privés**



# Combien de personnes s'occupent du développement des pratiques ?

## Le service Développement Fédéral et Territorial



*Directrice du Développement des Pratiques*  
[lucie.legall@agencedusport.fr](mailto:lucie.legall@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.41 / 06.59.81.62.35



**Sadjı-Soléna PACQUIT**  
*Assistante administrative*  
[sadjı-solena.pacquit@agencedusport.fr](mailto:sadjı-solena.pacquit@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.37



**Céline TISSIER**  
*Gestionnaire administrative*  
[celine.tissier@agencedusport.fr](mailto:celine.tissier@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.35 / 07.61.45.11.20



**Julien SAN JUAN**  
*Apprenti sur la mission Évaluation*  
[julien.sanjuan@agencedusport.fr](mailto:julien.sanjuan@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.75



**Aude AMADOU**  
*Conseillère développement*  
[aude.amadou@agencedusport.fr](mailto:aude.amadou@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.08 / 06.72.59.41.26  
**Impact 2024**  
 Partenariats



**Frédérique CHIKITOU**  
*Conseillère développement*  
[frederique.chikitou@agencedusport.fr](mailto:frederique.chikitou@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.59 / 06.62.97.91.94  
**OCC-PACA**  
**SI**  
 Evaluation – Contrôle interne  
 Bénévolat



**Sophie DUFOUR**  
*Conseillère développement*  
[sophie.dufour@agencedusport.fr](mailto:sophie.dufour@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.30 / 06.58.17.59.38  
**BRET-IDF**  
 Accession Haut Niveau  
 Fonds audio  
 Sport santé bien être  
 Communication



**Virginie LAMOTTE**  
*Conseillère développement*  
[virginie.lamotte@agencedusport.fr](mailto:virginie.lamotte@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.57 / 07.63.47.01.15  
**OUTRE-MER**  
 Savoirs fondamentaux  
 Fonds audio  
 Sport scolaire  
 Sport et handicap



**Célia LE NÉNAN**  
*Conseillère développement*  
[celia.lenenan@agencedusport.fr](mailto:celia.lenenan@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.16 / 06.60.49.13.80



**AUDREY - NORM**  
 Communication  
 Féminisation  
**Audrey LE SCOUR**  
*Conseillère développement*  
[audrey.lescour@agencedusport.fr](mailto:audrey.lescour@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.63 / 06.65.80.80.54  
**BFC - GEST**  
**SI**  
 Emploi  
 Sport et développement durable



**Yacine MEDJAHED**  
*Conseiller développement*  
[yacine.medjahed@agencedusport.fr](mailto:yacine.medjahed@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.15 / 07.63.47.07.56  
**CVL - NAQU**  
**Impact 2024**  
 Lutte contre les violences dans le sport  
 Insertion sociale



**Gaëlle PINÇON**  
*Conseillère développement*  
[gaelle.pincon@agencedusport.fr](mailto:gaelle.pincon@agencedusport.fr)  
 01.53.82.74.32 / 06.58.17.62.74  
**HDF - PDL**  
**Emploi**  
 Fonds de transformation numérique  
 Insertion sociale

## 02.

---

**A quels dispositifs les structures affiliées à une Fédération peuvent-elles prétendre ?**



# LES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

## Définition

**Les projets sportifs fédéraux sont à solliciter si vous portez un projet de :**

- Développement de la pratique pour tous dans votre discipline (jeunes, parasport, féminin, seniors, éloignés),
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté (environnement, lutte contre les VSS),
- Promotion du sport santé

Les Fédérations instruisent les dossiers et les transmettent à l'ANS qui se charge de vérifier qu'ils correspondent bien aux orientations de politiques publiques prioritaires et de mettre en paiement.

**Période de candidature:** mars-avril-mai

Exemple de projet PSF : [Trophées Impulsion Sport 2024 - Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de Rugby à XIII](#)

# LES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

## Objectifs

Chaque Fédération doit:

- Présenter au moins **20% de projets féminins**
- Présenter au moins **10% de projets parasport**
- **Soutenir ses clubs à hauteur de 50%**
- Encourager les projets liés à la protection de l'environnement, à la promotion du sport santé, à la lutte contre les VSS
- Maintenir des crédits spécifiques pour les outre-mer
- Garantir l'équité de traitement en ayant une commission dédiée à l'instruction des dossiers

# PROJET SPORTIFS FEDERAUX

## Comment sont calculées les enveloppes de chaque Fédération ?

L'enveloppe globale (70M€) doit être répartie entre les 105 fédérations en PSF.  
Chaque année, elle connaît des variations.

Chaque Fédération dispose d'une enveloppe de base, notamment lié à son historique (CNDS) ainsi qu'à d'autres variables comme le nombre de licenciés.



Ajustement du niveau de baisse de l'enveloppe en fonction des résultats d'évaluation, soit favorables (**bonus**), soit défavorables (**malus**)



Les bonus concernent l'évolution des licences féminines et l'implication dans le développement du paraport.



Les malus concernent les taux de crédits insuffisants consacrés au sport féminin, au paraport, et aux clubs.

Une évaluation est menée chaque année et détermine le montant dont dispose la Fédération l'année suivante.

# LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

## Définition

Les projets sportifs territoriaux sont à solliciter si vous portez un projet de :

- **Création ou maintien d'emploi,**
- **Développement de la pratique pour tous généraliste (féminin, lutte contre les violences),**

Les DRAJES instruisent les dossiers et les transmettent à l'ANS pour effectuer la mise en paiement.

**Période de candidature:** mars-avril-mai-juin

[Exemple de projet Emploi : Trophées Impulsion Sport – Association Dynamixt](#)

# LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

## Comment sont répartis les crédits PST?

**69M€**

52M€ pour l'emploi

13M€ « Actions politiques publiques du Sport »

879 K€ pour le fonctionnement des commissions

# DISPOSITIFS NATIONAUX

## AAP Impacts 2024

Impact 2024 est à solliciter si vous portez un projet

- Education
- Inclusion
- Santé
- Développement durable
- Insertion professionnelle

L'ANS instruit les dossiers et met en paiement ces dossiers.

Période de candidature: avril-mai

[Exemple de projet Impact 2024 – Règles Elementaires](#)



2432

projets  
déposés



58M€

Enveloppe  
demandée



1818

Axes 1 à 4



614

Axe 5 :  
insertion pro

# **DISPOSITIFS NATIONAUX**

## **Fonds de soutien à la production audiovisuelle**

- Objectif : accroître l'exposition des disciplines émergentes ou peu médiatisées
- Supports : diffusion d'événements sportifs et reportages/documentaires
- Priorités : sport féminin et pratique para-sportive
- Obligation : avoir un diffuseur en accès gratuit (TV, TNT, box internet, plateformes numériques)
- Financement jusqu'à 50% des coûts de production (HT) [seuil minimum de subvention : 5 000 €]

**Budget 2025 : 2 millions €**

- **Période de candidature:** 04/11/2025 (dépôt des dossiers avant le 21/09/2025)

03.

---

## Les Trophées Impulsion Sport 2025



# Trophées Impulsion Sport

➤ Candidatez à partir de septembre !

En 2025 l'Agence nationale du Sport organisera la 4<sup>e</sup> édition des Trophées Impulsion Sport

- 2022 : Paris, décembre
- 2023 : Paris, décembre
- 2024 : Marseille, décembre
- 2025 : lieu et date à définir (décembre)

7 catégories prévisionnelles

- Lutte contre toutes les formes de violences
- Insertion par le sport
- Sport féminin
- Sport et handicap
- Sport santé
- Sport et transition écologique
- Terre de Jeux 2024

